

5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : AI PROJECT

Prénom :

Numéro : 11

Voie : AVENUE DE LA CAPELETTE

Lieu-dit :

Localité : MARSEILLE

Code postal : 1 3 0 1 0 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : Régional : 199 - National : S0 2813

Conseil Régional de : Provence Alpes Côtes d'Azur

Téléphone : 0 4 9 1 7 8 8 4 9 6 ou Télécopie : 0 4 9 1 2 5 6 7 9 4 ou

Adresse électronique :

contact@aiproject.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

A-I PROJECT
ARCHITECTURE-INGENIERIE
 11 avenue de la Capelette - 13010 MARSEILLE
 +33(0)4 91 78 84 96 - Fax +33 (0)4 91 25 67 94
 contact@aiproject.fr - Site : 394 437 305 000 11
 N°Ordre des Architectes - National : S02813 PACA : 199

Cachet de l'architecte :

A-I PROJECT
ARCHITECTURE-INGENIERIE
 11 avenue de la Capelette - 13010 MARSEILLE
 +33(0)4 91 78 84 96 - Fax +33 (0)4 91 25 67 94
 contact@aiproject.fr - Site : 394 437 305 000 11
 N°Ordre des Architectes - National : S02813 PACA : 199

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

VU POUR ETRE ANNEXÉ
 25 SEP. 2018
 A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DU
 28 JUIN 2018
 MAIRIE DE FUVEAU

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

8 - Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸
 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
 J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
 Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

VU POUR ETRE ANNEXÉ

25 SEP. 2018

ARRÊTÉ DE CE JOUR

1175 Route des Milles

13000 Marseille Cedex 4

Tel. 04 10 10 10 10 13 57 55 91

Signature du (des) demandeur(s)

A MARSEILLE

Le 23 02 2018

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

A-I PROJECT
ARCHITECTURE-INGENIERIE
 11 avenue de la Capelle - 13010 MARSEILLE
 +33(0)4 91 78 64 00 - Fax : 03 (0)4 91 25 07 94
 contact@aiproject.fr - Site : 394 437 305 000 11
 N°Ordre des Architectes - National : 502813-PACA : 199

A-I PROJECT
ARCHITECTURE-INGENIERIE
 11 avenue de la Capelle - 13010 MARSEILLE
 +33(0)4 91 78 64 00 - Fax : 03 (0)4 91 25 07 94
 contact@aiproject.fr - Site : 394 437 305 000 11
 N°Ordre des Architectes - National : 502813-PACA : 199

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DU
 28 JUIN 2018
 MAIRIE DE FOS

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.